

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FOUSSIGNAC
Du 23 mai 2024 à 19h00

Le Conseil municipal dûment convoqué le 17 mai 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire.

L'an 2024 et le 23 mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DEVIGE Georges Maire

Étaient présents : M. DEVIGE Georges, Maire, MM : BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PINARD Laurent, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

Absent : BOUILLER Dylan

Excusés : CHAPT Sabine (procuration à DEVIGE Georges), CHIRON Esther (procuration à BROGNIART Francis, FOURNIER Alexandra, BARDOU Julien

Secrétaire : PINARD Laurent

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 16 avril 2024.
- Délibération : Travaux d'effacement des réseaux de communications électroniques - Le Bourg - Entrée EST - RD55.
- Délibération : Eclairage Public - Le Bourg - Entrée EST - RD55.
- Démission d'un élu
- Rapports des commissions
- Questions diverses.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 avril 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la démission de Madame Laetitia ZIELINSKI, conseillère, pour raisons personnelles. Monsieur le Maire a pris acte de sa démission et en fait part à Madame la Préfète.

Il remercie Madame ZIELINSKI pour son implication tout au long de son mandat de conseillère municipale.

1- Délibération : Travaux d'effacement des réseaux de communications électroniques - Le Bourg - Entrée EST - RD55.

Monsieur le Maire expose :

- Qu'un programme d'effacement des réseaux publics de distribution d'électricité a été accordé pour des travaux situés : Le Bourg – Entrée EST – RD55
- Que le plan de financement détaillé de l'ensemble du projet était joint
- Que le SDEG16 finance l'intégralité des travaux d'effacement des réseaux électriques estimés à 238 800,00 euros TTC
- Que pour bénéficier de ce programme, il est nécessaire d'effectuer en même temps l'effacement des réseaux de communications électroniques.
- Que l'effacement des réseaux de communications électroniques correspond aux travaux de génie civil, c'est-à-dire les tranchées, les surlargeurs de tranchées, la pose de fourreaux, la fourniture et la pose de chambres de tirage ainsi qu'au câblage et aux raccordements des usagers.
- Que le Département subventionne les travaux de génie civil à hauteur de 35% du montant hors taxe.

- Que la commune a mutualisé les redevances d'occupation du domaine public communal pour les réseaux d'électricité et de communications électroniques au SDEG16.
- Qu'en conséquence, le SDEG16 finance à hauteur de 35% du montant hors taxes des travaux de génie civil.
- Que la commune a transféré sa compétence communications électroniques à la communauté de communes par représentation-substitution.
- Que le plan de financement est le suivant :

- **Travaux de génie civil :**

(tranchées, fourniture et pose chambres de tirage, fourreaux,...)

Montant total TTC des travaux :	26 160,00 euros
Montant de la TVA :	4 360,00 euros
Montant total HT des travaux :	21 800,00 euros
Subvention du Département (35% du HT) :	7 630,00 euros
Financement du SDEG16 (35% du HT) :	7 630,00 euros

Contribution maximum de la commune (30% + TVA)	10 900,00 euros
--	-----------------

La commune n'aura à verser au Syndicat Départemental d'Electricité de de Gaz de la Charente que le montant de sa contribution, ce dernier faisant son affaire du recouvrement de la subvention auprès du Département.

- **Prestations réalisées par l'opérateur de réseaux :**

(câblage, raccordements des abonnés,...)

Etudes : montant total TTC des travaux	1 747,00 euros
Câblage : montant total HT des travaux	484,70 euros

Contribution maximum de la commune (100% + TVA études)	2 232,24 euros
--	----------------

- **Soit :**

Montant total des contributions communales sur l'ensemble des travaux	13 132,24 euros
--	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les propositions de Monsieur le Maire ainsi que le plan de financement présenté,
- Décide qu'il sera versé au Syndicat Départemental d'Electricité de de Gaz de la Charente, à sa demande, la participation maximum de 13 132,24 euros et l'inscrit au budget,
- Accepte que les modifications des installations (génie civil et câblage) qui interviendraient pendant les cinq premières années après la réalisation des travaux soient à la charge de la Commune et qu'au-delà de ces cinq années, seules les modifications des ouvrages de génie civil soient à la charge de la Commune, le déplacement du réseau de télécommunications électroniques serait, dans ce dernier cas, financé par le propriétaire du réseau.
- Accepte de verser, au Comptable Public (PAIERIE DEPARTEMENTALE – 3 Rue Pierre Labachot – CS 12222 – 16022 ANGOULEME Cedex) et à sa demande, la participation dès fin des travaux sollicités et note que dès réception du « décompte général » adressé par l'entreprise au SDEG16, un arrêté des comptes sera dressé par le SDEG16. Au vu de cet état, un éventuel remboursement pourra être effectué par le SDEG16 au profit de la collectivité.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

14 Délibération : Eclairage Public - Le Bourg - Entrée EST - RD55.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement de l'entrée EST du bourg, le SDEG16 nous a fait parvenir un devis concernant l'éclairage public sur la RD55 - Route de Bourras
Ces travaux consistent en la pose de 17 candélabres

Le montant de cette intervention s'élève à 123 835,10 € TTC dont 39 757.69 € à la charge de la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à signer le plan de financement des travaux,
- à signer la convention pour le versement d'un fonds de concours au SDEG16 et la lettre d'engagement de paiement afférentes à cette affaire,
- à régler la facture d'un montant de 39 757.69 € au SDEG pour les travaux d'éclairage public Route de Bourras

15 Demande de location de la salle des fêtes par la société Blanc Musique Production

Monsieur le Maire expose que nous avons reçu une proposition de spectacle d'humoristes pour le samedi 01/02/2025 à la salle des fêtes.

Il expose les conditions qui pourraient être appliquées pour l'organisation de cette soirée :

- Mise à disposition à titre gracieux de la salle des fêtes par la commune,
- Cachet de représentation au bénéfice exclusif des artistes,
- Possibilité pour une association de la commune de tenir une buvette et d'en garder les bénéfices,
- Tarif attractif de l'entrée fixé par les artistes afin que le public puisse assister au spectacle

Après délibération, les membres du conseil municipal à la majorité des voix décident de louer à titre gratuit la salle des fêtes à BLANC MUSIQUE PRODUCTION le samedi 02 janvier 2025 ainsi que les conditions d'organisation de la soirée proposées par Monsieur le Maire

16 Commission Bâtiments :

Grange Rue de l'église

Monsieur PRUNIER informe le conseil de l'avancée des travaux :

La peinture, le carrelage, le parquet à l'étage sont terminés.

Il reste les menuiseries bois, l'escalier, les volets, la terrasse et la pergola, les eaux pluviales, la pose de la cuisine.

La plaque GAZ et la hotte ont été achetées cette semaine

Le compteur LINKY sera posé dès que l'électricien aura l'attestation du consuel pour la conformité des installations électriques.

Monsieur le Maire précise que tous les matériaux utilisés sont de grande qualité et souligne le travail sérieux de l'architecte qui suit les travaux.

Le conseil municipal souhaite organiser l'inauguration du logement cet été.

Nous contacterons les cabinets de Monsieur le sous-préfet et de Monsieur le Président de Grand Cognac afin de connaître leurs disponibilités pour fixer une date (la commune ayant bénéficié de subventions de l'Etat et de la Communauté d'agglomération il est important de convier leurs représentants)

Maison de Madame BUSETTI :

✓ Monsieur le Maire informe le conseil que la signature de l'acte notarial concernant l'acquisition du jardin jouxtant la maison que la commune vient d'acquérir Rue du Tilleul aura lieu le lundi 27 mai 2024.

✓ Sur le conseil du CAUE, 3 architectes ont été contacté afin d'obtenir des devis pour l'étude de faisabilité dans le cadre du projet d'aménagement des parcelles acquises (maison et jardin appartenant à Mme BUSETTI Guylène). Leurs devis, s'ils souhaitent répondre à notre demande, doivent nous parvenir au plus tard pour le 28 juin 2024.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de cet aménagement il nous sera possible de demander à Grand Cognac une subvention sous forme de fonds de concours comme nous l'avons fait pour la

grange. Il rappelle que le montant maximum du fonds de concours est de 30 000 €. Nous pourrions également déposer un dossier de demande de DETR.

17 Commission Voiries :

Monsieur LANDIER informe le conseil que les travaux d'enfouissement des réseaux Route de Bourras doivent démarrer au mois d'octobre 2024.

En ce qui concerne les travaux de voirie sur cette même route l'appel d'offres pour les entreprises pourra être lancé en fin d'année pour une analyse des offres courant mars 2025.

Nous déposerons une demande de DETR début décembre.

Comme convenu Monsieur LANDIER a contacté l'Agence Nationale du Sport afin d'avoir des informations sur les subventions accordées pour l'implantation d'un City Park. Les fonds sont épuisés pour 2024 et la condition cette année pour demander une subvention de 30% du montant HT du projet était d'avoir impérativement une école sur la commune. Les conditions pouvant changer d'une année sur l'autre nous contacterons l'ANS début 2025 afin de connaître les modalités d'obtention de la subvention.

Monsieur le Maire rappelle également que nous ne pourrions pas demander une subvention sous forme de DETR car nous avons des projets plus onéreux pour lesquels il sera plus avantageux de déposer un dossier.

Questions diverses :

✓ Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes se tiendront le dimanche 09 juin 2024 de 08h00 à 18h00. Il informe le conseil que 38 listes se présentent et que nous avons dû procéder à l'installation de 38 panneaux d'affichage. Un véritable casse-tête pour les agents techniques.

✓ Monsieur le Maire rappelle que les Vélos Clubs de Foussignac et de Réparsac organisent une course cycliste régionale le dimanche 16 juin 2024 sur notre commune et précise que les organisateurs sont à la recherche de signaleurs pour cette manifestation sportive.

✓ Monsieur le Maire informe le conseil que le Comité des fêtes du Brillac inactif depuis plus de 30 ans a dû clôturer le compte bancaire du comité et a procédé au partage du solde de leur compte entre 2 associations communales.

✓ Monsieur le Maire demande aux conseillers de s'impliquer dans la recherche d'un traiteur pour le repas du 11 novembre et d'un spectacle et des cadeaux pour le Noël de la commune

✓ Monsieur le Maire informe le conseil du dispositif « Pass'Transport autonomie » déployé sur le département de la Charente pour garantir aux seniors des déplacements facilités.

Une aide financière sous forme de chèque d'une valeur de 60 euros est accordée sur simple demande une fois par an pour les personnes âgées de 65 ans et plus. Des informations complémentaires sont disponibles en Mairie.

✓ Monsieur le Maire informe le conseil que le disque dur du poste informatique du secrétariat doit être changé, pour cela nous avons fait appel à l'ATD16 qui procédera au clonage du disque dur à titre gratuit et nous fait bénéficier d'un tarif adhérent pour l'achat du disque dur à savoir 30 € TTC.

Liste des décisions du Maire depuis le dernier conseil municipal :

- Décision du Maire N°08/2024 : Portant signature du bon de commande du véhicule EXPRESS VAN de marque RENAULT

- Décision du Maire N°09/2024 : Portant signature du devis n°130732 de l'entreprise ART ELEC concernant la mise en place d'un contacteur pour couper les prises 220 V de la scène de la salle des fêtes en cas de déclenchement de l'alarme incendie

- Décision du Maire N°10/2024 : Portant signature du bon de commande n°OD2405-0568 de l'ATD16 concernant le remplacement du disque dur de l'ordinateur du secrétariat

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h10.

Le Maire,
Georges DEVIGE



Le Secrétaire,
Laurent PINARD

